

Association de tai chi chuan d' Aix-en-Provence

Fonctionnement interne

Ce document permet de s'assurer que chaque adhérent a reçu les informations élémentaires qui règlent le fonctionnement interne de l'association de Tai Chi Chuan d' Aix-en-Provence

Le statut d'adhérent

Deux conditions sont nécessaires pour être adhérent de l'association de tai chi chuan d' Aix-en-Provence :

- S'acquitter de l'adhésion annuelle obligatoire quelle que soit la date d'inscription.
- S'acquitter de la cotisation trimestrielle pour la participation aux cours hebdomadaires.

Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la qualité d'adhérent se perd automatiquement.

L'adhésion annuelle

Elle comprend à part variable :

- Une participation à l'assurance obligatoire qu'une association doit à ses adhérents.
- Une participation aux documents remis pendant les cours.
- Une participation aux frais d'entretien des locaux.
- Une participation à l'achat de matériel (*cerceaux, rondins, tapis, épées, zafu ...*)
- La possibilité d'utilisé le local pour s'entraîner librement après définition d'un responsable, des horaires, et du contenu.

Entraînements ouverts à tous les adhérents.

La cotisation trimestrielle

La cotisation est un engagement pour le trimestre. Elle est forfaitaire et donne accès aux cours hebdomadaires. Elle se règle en début de trimestre c'est à dire :

- Premier trimestre : fin Septembre, + (Octobre, Novembre, Décembre)
- Deuxième trimestre : début Janvier (Janvier, Février, Mars)
- Troisième trimestre : début Avril (Avril, Mai, Juin).

Aucune remise ne sera faite sur la cotisation trimestrielle pour convenance personnelle (absence pour vacances ou abandon par exemple). En cas d'absence involontaire, chaque cas sera examiné individuellement avant un éventuel remboursement ou un report de cotisation au prorata du temps de présence (absence pour hospitalisation par exemple).

L'inscription, valable uniquement pour le cours souhaité dans la semaine, permet également :

- De participer à toutes les séances de même niveau pour les cours de Taichi Chuan.
- De participer à toutes les séances des niveaux précédents pour les cours de Taichi Chuan.

Ces participations sont possibles en fonction des places disponibles. Elles sont libres et un adhérent peut participer à plusieurs cours en fonction des indications ci-dessus ou changer d'horaire dans la semaine en fonction de son emploi du temps.

Les cours hebdomadaires

Il y a en moyenne 10 semaines de cours par trimestre et une saison complète (de mi-septembre à mi-juin)

comporte 34 à 35 semaines de cours pour 2018/2019. Généralement, il n'y a pas de cours pendant les vacances sauf la première semaine des congés scolaires fin octobre début novembre. En fonction du calendrier, il peut y avoir cours les jours fériés et ces jours là, les horaires peuvent être aménagés.

L'horaire des cours indiqué sur le programme est l'heure du début du cours. Pour certaines séances, un intercours d'un quart d'heure est prévu entre

chaque séance pour permettre l'arrivée et le départ des participants. Il est vivement conseillé d'arriver durant ce laps de temps afin de ne déranger ni le cours qui se termine ni le cours qui commence.

Stages, rencontres et ateliers

Les adhérents de l'association ont accès aux stages, rencontres et ateliers à des tarifs préférentiels

Les inscriptions aux stages et rencontres sont prises en compte à réception du règlement. Pour un désistement intervenant plus d'une semaine avant le stage, la totalité de la somme versée est remboursée.

Passé ce délai, la totalité du versement est conservée sauf cas de force majeure.

Respect et aménagement des lieux

Toute suggestion pour améliorer le confort des adhérents sera prise en compte si celle-ci est réalisable.

Afin de préserver le plus longtemps possible le plancher de la salle principale, la pratique se fera exclusivement en chaussettes. Il est interdit d'aller sur le plancher avec les chaussures utilisées pour venir au cours. On évitera également d'être pieds nus pour des raisons d'hygiène et pour des facilités d'entretien. Les chaussons à semelles souples sont acceptés s'ils sont réservés à une utilisation intérieure.

Les téléphones portables doivent être éteints avant de rentrer dans le local de l'association de tai chi chuan d' Aix-en-Provence

Par respect pour les personnes présentes vous devrez sortir du lieu pour téléphoner ou envoyer des messages.

Il est interdit de stationner en voiture sur le parking du 47 boulevard de la République. Il est possible d'y entrer en vélo ou en 2 roues lorsque le portail est ouvert.

Les objets trouvés dans les vestiaires seront conservés jusqu'à la fin des cours en juin. A cette date, tous les objets restants seront donnés à une association qui en fera bon usage.

Code d'accès de l'entrée rue des Chartreux vous sera communiqué en temps utile, merci d'utiliser la sonnette extérieur en attendant ce dernier.

Site internet

www.taichi-aix-itcca.fr

Le site internet est régulièrement actualisé de façon à mettre à jours des informations relatives aux cours, aux programmes, aux stages, rencontres, aux vacances et jours fériés ...

Un onglet adhérent donne accès à des documents généraux (*textes, illustrations, vidéos*).

Tableau d'affichage

Un tableau d'affichage dans le hall d'entrée reprend les informations principales du site internet pour les personnes qui n'y ont pas accès.

Bibliothèque sur place

Le livre sera retiré avant ou après un cours.

Un seul livre sera emprunté à la fois. La durée du prêt est d'un mois maximum renouvelable. Dans tous les cas l'ensemble des livres devra être rendu durant la première semaine de juin au plus tard. Ce système fonctionnait bien depuis sa mise en route par Philippe et continuera à fonctionner tant que les livres seront rendus à temps et en bon état.

Fait à Aix en Provence le 1^{er} septembre 2018

Le Bureau